



Publié le 15 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2024/04/059**

Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : Mise en place d'un règlement des Jardins familiaux dans le cadre de la création d'un service public « Jardins Familiaux » et des tarifs correspondants

Séance du 8 avril 2024
Date de convocation : 2 avril 2024
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents : Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Christiane ESPUCHE a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Jean DENAT
Michel MATIVAL a donné procuration à Nicole DUQUESNE
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Jean Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation de la secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD) et 8 contre (Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).**

RAPPORTEUR : Annick CHOPARD, adjointe au maire

EXPOSE : Faisant suite à la dissolution de l'association des Jardins Familiaux décidée lors de son assemblée générale extraordinaire du 5 janvier 2023, avec effet au 1^{er} mars 2023, le conseil municipal a approuvé, par délibération n°2023/02/013 du 6 février 2023, la création d'un service public « Jardins familiaux ».

Cette décision avait pour but de maintenir ce service bénéfique aux Vauverdois tant sur le plan économique et social qu'environnemental.

Toutefois, afin de définir les règles de fonctionnement de ce service, il y a eu de mettre en place un règlement des jardins familiaux qui a pour but de :

- Définir les conditions d'attribution des lots : critères, cotisation, caution, participation...
- Définir les conditions d'occupation et d'utilisation des lots
- Définir les conditions de départs, de cessions ou d'exclusions des attributaires.

Ce règlement prévoit les contributions financières suivantes :

- Une caution de 120 € qui devra être acquittée lors de l'attribution du lot et qui sera restituée lors du départ du bénéficiaire, déduction faite des éventuels frais engagés pour la remise en état des lieux
- Une facturation annuelle de l'eau d'arrosage calculée au regard des relevés de compteurs effectués annuellement de manière générale la 1^{ère} quinzaine de janvier.
- Une participation annuelle de 30 € correspondant aux frais engendrés par la maintenance de l'ensemble du site (réparations importantes au niveau des cabanons, parties communes)

PROPOSITION : Le rapporteur demande au conseil municipal :

- d'approuver le règlement des Jardins familiaux
- d'approuver le tarif de la caution demandée aux attributaires ainsi, les principes de la facturation annuelle pour la consommation de l'eau, ainsi que de la participation annuelle.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE (2), Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÍ, Agnès AUGUSTE).

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 08 AVR. 2024

Le maire,



Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....*
- sa notification le.....*
- sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

